

## « Encadrer plus sérieusement l'activité des lobbys »

Dans cette chronique, l'économiste Thibault Gajdos estime que ce n'est que sous conditions que les lobbys pourront prétendre participer à la construction d'une décision publique démocratique.

LE MONDE | 13.09.2018 à 11h00 | Par Thibault Gajdos (Chercheur au CNRS)

**Tendances France.** En démissionnant du gouvernement, Nicolas Hulot a tenté de lancer un débat sur l'influence des lobbys dans la décision publique. La réplique ne s'est pas fait attendre : en quelques jours, un nombre impressionnant d'acteurs publics, du président du Medef au porte-parole du gouvernement, sont intervenus publiquement pour défendre les lobbys, en utilisant deux types d'arguments.

**Lire aussi :** « [Les lobbys sont une force de sensibilisation et de mobilisation des citoyens](#) » ([Idees/article/2018/09/04/les-lobbys-sont-une-force-de-sensibilisation-et-de-mobilisation-des-citoyens\\_5349824\\_3232.html](#))

En premier lieu, il y aurait un équilibre des lobbys : d'un côté les entreprises, de l'autre les associations et les ONG. L'activité des lobbys garantirait ainsi le pluralisme démocratique. Cet argument ignore deux différences majeures entre ces acteurs. En premier lieu, les arguments des associations et des ONG sont en général publics, contrairement à ceux des entreprises. Par ailleurs, les moyens déployés par les uns et les autres sont hors de proportion.

**Lire aussi :** [Comment la menace d'arbitrage a permis aux lobbys de détricoter la loi Hulot sur les hydrocarbures](#) (<http://transatlantique.blog.lemonde.fr/2018/09/04/comment-la-menace-darbitrage-a-permis-aux-lobbys-de-detricoter-la-loi-hulot/>)

Selon le rapport de la [Haute Autorité pour la transparence de la vie publique](https://www.hatvp.fr/) (HAYVP), les associations et ONG ne représentent que 14 % des lobbyistes inscrits sur le registre national. Encore ce chiffre sous-estime-t-il probablement le poids des entreprises : d'une part, il ne correspond pas aux dépenses engagées, mais seulement au nombre de représentants inscrits ; d'autre part, il ne tient pas compte de l'influence qu'exercent les entreprises sur la décision publique à travers la circulation des hauts cadres entre les secteurs public et privé.

### Encadrer sérieusement l'activité

Faute de chiffres fiables, il est difficile de quantifier l'influence de ces acteurs en France. Mais une étude récente menée aux Etats-Unis par Robert Brulle (université Drexel) en donne une idée (« *The Climate Lobby. A Sectoral Analysis of Lobbying Spending on Climate Change in the United States, 2000 to 2016* », *Climatic Change*, août 2018).

LE PORTE-  
PAROLE  
DU GOUVERNEMENT,  
BENJAMIN  
GRIVEAUX,  
DÉCLARE  
QU'IL EST  
ESSENTIEL  
DE « DIALOGUER »  
AVEC LES LOBBYS

En analysant les données que les lobbyistes doivent rendre publiques depuis 1995, Robert Brulle a montré que les organisations environnementales ne sont à l'origine que de 2,3 % des 2 milliards de dollars dépensés en lobbying sur la politique climatique auprès des membres du Congrès américain entre 2000 et 2016. Il n'y a pas de raison de penser que l'équilibre soit très différent en France et en Europe.

Le deuxième axe de défense des lobbys est qu'en réalité ils ne serviraient à rien... Certes, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, déclare qu'il est essentiel de « dialoguer » avec les lobbys. Mais ce dialogue n'aurait en définitive pas d'influence sur la décision finale, comme l'affirme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'écologie, Sébastien

Lecornu : « *Je conteste l'idée que les lobbys aient pu jouer un rôle quelconque dans les décisions que nous avons pu prendre.* » A croire que les entreprises dépensent leur argent en pure perte !

## Rendement de 130 %

Nous manquons de données pour évaluer l'influence des lobbys sur la législation française. Mais une étude menée aux Etats-Unis par Karam Kang, de l'université Carnegie Mellon, donne un ordre de grandeur (« Policy Influence and Private Returns from Lobbying in the Energy Sector », *The Review of Economic Studies*, 2016, [lien vers PDF en anglais](https://pdfs.semanticscholar.org/f87a/300b46a5303799e3092a60334b0331931d0e.pdf) (<https://pdfs.semanticscholar.org/f87a/300b46a5303799e3092a60334b0331931d0e.pdf>)). La chercheuse a montré qu'un dollar dépensé en lobbying dans le secteur de l'énergie aux Etats-Unis augmente en moyenne le bénéfice net de 1,30 dollar, soit un rendement de 130 %.

DEPUIS  
DÉCEMBRE 2014,  
LA COMMISSION  
EUROPÉENNE  
REND PUBLIQUES  
TOUTES  
LES RENCONTRES  
ENTRE  
SES MEMBRES ET  
LES LOBBYISTES

Evidemment, il n'est pas question de faire disparaître les lobbys. Mais il serait temps d'en encadrer plus sérieusement l'activité. La première exigence est, évidemment, la transparence. La loi Sapin 2 de décembre 2016 constitue certes un progrès, mais demeure très insuffisante. Qui rencontre qui, et pour dire quoi ? Depuis décembre 2014, la Commission européenne rend publiques toutes les rencontres entre ses membres et les lobbyistes.

Il serait bon que les parlementaires, ministres et membres des cabinets ministériels s'en inspirent. Par ailleurs, il est indispensable que tous les documents transmis par les lobbys aux parlementaires et à l'exécutif soient rendus publics. Ce n'est qu'à ces conditions que les lobbys peuvent prétendre participer à la construction d'une décision publique démocratique.

**Lire aussi : Thierry Coste, le lobbyiste qui a chassé Nicolas Hulot**

([politique/article/2018/08/29/thierry-coste-le-lobbyiste-qui-a-chasse-l-ecologiste\\_5347437\\_823448.html](http://politique/article/2018/08/29/thierry-coste-le-lobbyiste-qui-a-chasse-l-ecologiste_5347437_823448.html))